

Image not found or type unknown



Responsabilité d'une agence ayant mandat de location

Par **Daniel36**, le **06/03/2013** à **09:07**

Bonjour,rrnrnNous possédons un appartement que nous louons à travers la même agence depuis juin 1998. La dernière locataire a dégradé l'appartement de façon conséquente entraînant des travaux importants. Elle n'a pas non plus restitué l'intégralité 2 clefs de l'appartement et 2 de la boîte à lettres, un pass Vigik de l'immeuble et 2 télécommandes pour la barrière du parking. Puis je attaquer l'agence pour négligence au moins sur le point de la non restitution intégrale des clefs ou la locataire pour vol ?rn rnMerci de votre réponse
rnCordialementrn rnDaniel Gervaisrn rnP.S. Il faut que je lise mes contrats d'assurance mais d'après vous l'aide juridique liée couvre-t-elle généralement ce genre de litiges ?